SERVICE: Santé

Nombre d'exemplaires: 3
Visa du Service:
Visa de Mme la Directrice général ff :

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

Nº **.-. SANTE – Réseau Belge Francophone (R.B.F.) des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) – Désignation des représentants de la Ville

LE CONSEIL,

Vu sa décision du 7 mai 2007 par laquelle le Conseil communal adopte l'adhésion de la Ville au programme Villes Santé tel que proposé par le Réseau Belge Francophone des « Villes Santé » sur base des directives de l'Organisation Mondiale de la Santé. ;

Vu la ratification de la décision susmentionnée par le Conseil communal en date du 29 juin 2009 ;

Vu les statuts du Réseau Belge Francophone (R.B.F.) des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), ASBL du 16 juin 2009, parus au Moniteur belge du 02 décembre 2009 et ses modifications ultérieures ;

Vu l'article 6 desdits statuts qui stipule, en son dernier paragraphe, que : chaque membre désignera une ou deux personnes physiques chargées de la représenter au sein de l'association. Ces personnes seront appelées « représentants » ;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer les représentants qui ont perdu leur qualité de mandataires à l'issue des dernières élections, ainsi que le coordinateur administratif ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1122-30 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la « Section Santé –Affaires sociales – Lutte contre la Pauvreté – Egalité des Chances » en sa séance du 14 février 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

PROJET soumis au Conseil communal

DESIGNE

XXX, XXX

En qualité de représentants au sein du Réseau Belge Francophone (R.B.F.) des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) :

EFFECTIF :
****

SUPPLEANT :
****

En qualité de coordinateur administratif :

****

La présente délibération sera transmise, pour notification, aux intéressés et au Réseau Belge Francophone (R.B.F.) des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.).

PROJET soumis au Conseil communal